

GUIDE D'UTILISATION DU LOGO

Charte graphique

2018



**Une image est forte.
Une image est connue.
Une image est respectée
parce qu'elle est cohérente.**

SOMMAIRE

Une nouvelle identité graphique	4
Objet de la charte.....	5
Pour une meilleure identité et visibilité	6
L'esprit de la charte	7
Utilisation du logo.....	8
Le logo	9
Règles d'usage	11
Utilisation sur fond	13
Interdictions.....	14
Typographie du logo	19
Accessibilité	19
Conditions d'utilisation	20

UNE NOUVELLE IDENTITE GRAPHIQUE

La qualité de la résolution de l'ancien blason n'était plus à la hauteur des nouveaux outils de communication de la commune. C'est pourquoi la Mairie de Peypin a entrepris de faire redessiner le blason.

Ce projet a permis de revoir l'identité graphique de Peypin pour améliorer et uniformiser sa communication, tout en la rendant plus performante.

Avec la volonté d'avoir un blason ancré dans le passé et tourné vers l'avenir, sa nouvelle image est une évolution de l'ancien blason empreinte à la fois de traditions et de modernité.

Pas de rupture mais une évolution du logo vers plus de dynamisme. Plus sobre, plus doux, avec un design épuré, le nouveau logo de Peypin a réussi le pari d'allier tradition et modernité, légèreté et rigueur institutionnelle. Sous des airs de simplicité – il gagne ainsi en lisibilité – le nouveau logo de la commune est chargé de sens et reflète tous les changements de ce territoire sans oublier pour autant l'histoire, d'où nous venons, ainsi que les hommes et femmes qui ont permis à Peypin d'être ce qu'elle est actuellement.

Baseline « Peypin » : une écriture fine, douce mais qui s'affirme, rappelant le caractère institutionnel. Elle représente la modernité, la rigueur, le design avec des lignes épurées.

OBJET DE LA CHARTE

Le dynamisme des associations peypinoises contribue à l'animation de la commune qui souhaite les aider à valoriser leurs actions. D'autres structures peuvent également être amenées à solliciter un soutien de la commune en matière de promotion.

Dès lors, en raison du nombre important de demandes, il convient que l'usage des moyens de communication municipaux pour le compte d'évènements autres que ceux institutionnels, soit mis en conformité avec les réglementations en vigueur.

L'objectif est d'assurer une équité entre les demandeurs tout en respectant les contraintes de la commune dont les missions de service public et de promotion territoriale restent prioritaires.

L'objet de la présente charte est de définir les modalités de fonctionnement entre la Commune de Peypin et les structures associatives ou événementielles en matière d'utilisation des supports de communication municipaux.

POUR UNE MEILLEURE IDENTITE ET VISIBILITE

Les objectifs de cette nouvelle charte graphique et de communication peuvent être résumés ainsi :

- exprimer grâce à un style graphique propre, les valeurs et les ambitions de la nouvelle politique de la commune de Peypin ;
- donner plus de cohérence à la communication de la ville ;
- contribuer à une communication immédiatement lisible et mémorisable ;
- marquer le signe du renouveau, mettre en valeur une image sereine, contemporaine, moderne, jeune et dynamique.

L'ESPRIT DE LA CHARTE

Fière de tous ceux qui participent à faire de la ville ce qu'elle est aujourd'hui, cette charte a pour objectif de fédérer l'ensemble des pôles d'actions de Peypin et de favoriser le sentiment d'appartenance.

En facilitant l'identification la ville de Peypin, la municipalité a le souhait de mettre en avant les projets qu'elle soutient afin de donner plus de légitimité à tous les partenariats.

Le tissu associatif est très développé dans notre commune et joue pleinement son rôle. La municipalité de Peypin est parfaitement consciente que c'est une des richesses locales et est fière de soutenir votre structure et/ou vos activités.

Le partenariat peut encore être amélioré, notamment en renforçant le soutien que la commune peut vous apporter. Ce soutien doit être mentionné par l'intermédiaire de l'ensemble des outils et supports d'information et de communication dont vous disposez (impression, web, signalétique...) dans le cadre de l'activité, de la manifestation ou de l'évènement bénéficiant du soutien de la commune.

L'utilisation du logo de Peypin doit s'effectuer uniquement pour la réalisation de supports de communication relatifs à une action ou un événement soutenu par la commune et dans le cadre du respect des lois de la République et de la laïcité.

UTILISATION DU LOGO

Ce document présente les éléments qui composent la charte graphique de Peypin. L'utilisation du logo de Peypin requiert la stricte application des règles de reproduction décrites dans ce guide permettant ainsi une identification claire et homogène de la Ville de Peypin.

Quel que soit le cas d'espèce, la commune de Peypin se réserve le droit d'approuver ou de désapprouver toute utilisation de son logo pour assurer son utilisation correcte, conformément à l'éthique, à la morale et aux intérêts de la commune.

La commune se réserve le droit de modifier les conditions d'utilisation de son logo à tout moment et sans préavis.

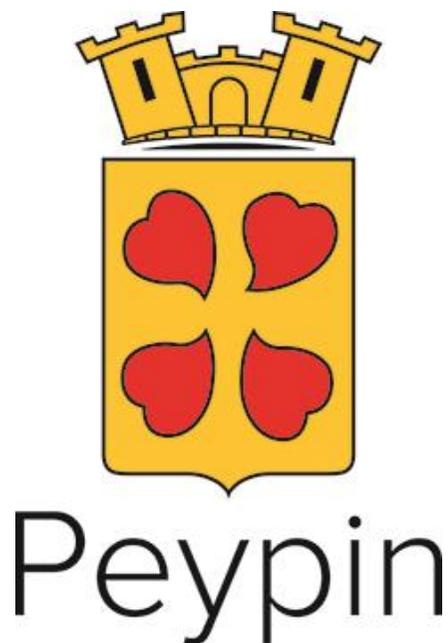
Ce document est susceptible d'évoluer que ce soit dans le fond comme dans la forme car une identité se construit dans le temps et celle-ci évolue souvent rapidement.

Merci de vous renseigner auprès du service de communication pour avoir la dernière version à jour.

LE LOGO

Le logo de Peypin se décline en deux versions, une en couleur et une autre en noir et blanc.

Version couleur



Couleurs : Couleurs séparés RVB, CMJN



R 253 / V 204 / B 0
CMJN : 0,19,100,1



R 226 / V 4 / B 19
CMJN : 0, 98, 92, 11

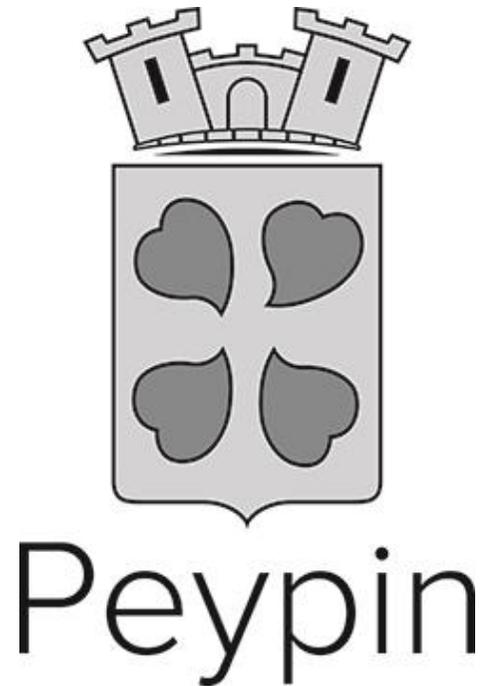


R 28 / V 28 / B 27
CMJN : 0, 0, 4, 89

Version à utiliser lorsque le support de communication sur lequel il est apposé est imprimé en couleur.

NE PAS L'INSERER SUR UN DOCUMENT EN N&B, UTILISER LA VERSION MONOCHROME

Version monochrome



Couleurs : Couleurs séparés RVB, CMJN

 R 217 / V 217 / B 216
CMJN : 0, 0, 0, 15

 R 134 / V 134 / B 134
CMJN : 0, 0, 0, 47

 R 28 / V 28 / B 27
CMJN : 0, 0, 4, 89

Version à utiliser lorsque le support de communication sur lequel il est apposé est imprimé ou photocopié en noir et blanc ou en monochrome.

REGLES D'USAGE

Il doit être apposé **usuellement** en bas des supports soit en couleur soit en nuance de gris (version monochrome) et sur un fond blanc.

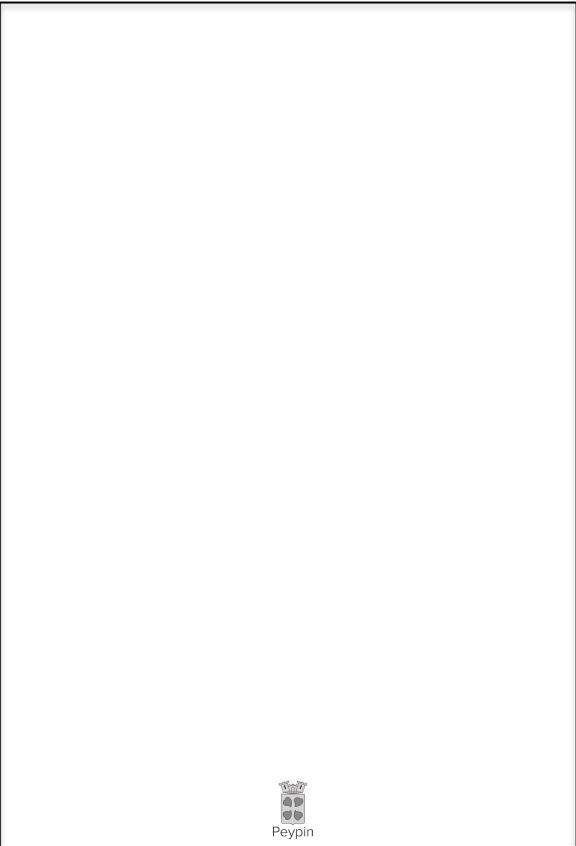
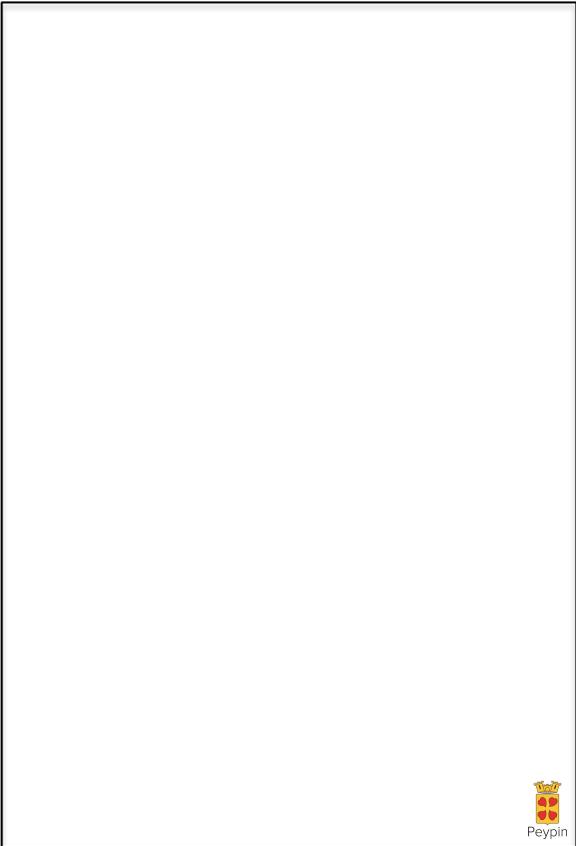
Le logo ne doit **en aucun cas** être modifié, si ce n'est par la mairie. Afin de respecter les règles de lisibilité maximale et de constance dans l'image présentée, il vous est demandé d'éviter les utilisations incorrectes, des couleurs ou de la zone d'exclusion.

Outre les quelques exemples (non-exhaustifs) présentés ci-dessous, vous devrez veiller à ne pas proposer des adaptations par modification, italisation, utilisation de dégradés, mise en relief, changement de typographie, modification de proportion, etc.

Le logo devra être utilisé dans son intégralité, sans jamais être dissocié de sa Baseline «Peypin».

En cas de doute, veuillez contacter le service communication de la mairie qui saura vous conseiller.

Exemples :

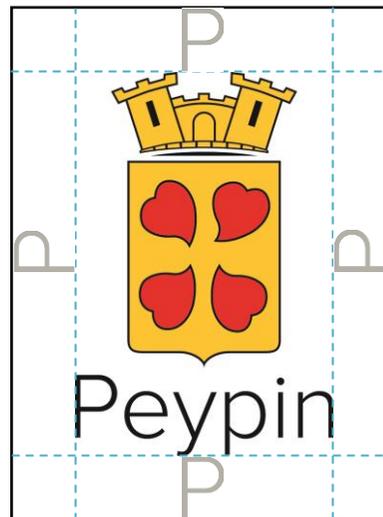


UTILISATION SUR FOND

Sur fond couleur ou image, le logo doit être placé dans une réserve de protection (cartouche ou cadre blanc).

Une réserve de protection doit toujours être respectée autour du logo. Cet espace est déterminé par la hauteur du P majuscule de Peypin.

La règle reste la même sur les fonds ou photos clairs ou foncés.



INTERDICTIONS

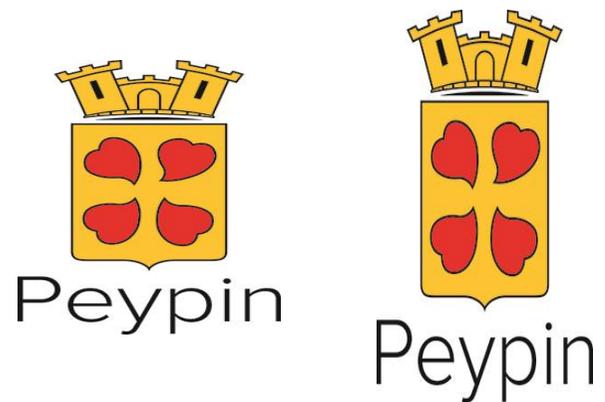
Format minimum d'utilisation du logo :

Afin de préserver une bonne lisibilité du logo, il est interdit de l'utiliser dans une largeur inférieure à 1cm pour un format A4. Veillez à respecter la proportionnalité.

Interdits :

Les exemples, ci-après, montrent d'éventuelles utilisations fautives du logo. D'une manière générale, il est interdit de modifier le dessin et les couleurs de l'ensemble du logo.

Quelques exemples d'interdits :

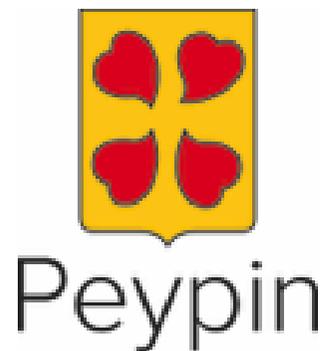
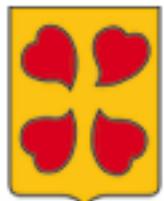


Ne pas étirer ou modifier les proportions,



Ne pas modifier ou inverser les couleurs,

PEYPIN



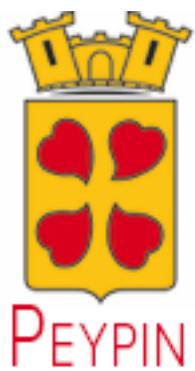
Ne pas modifier la disposition ou supprimer certains éléments,



ASSO



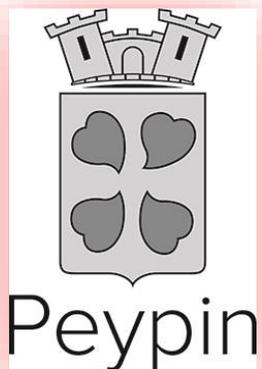
Ne pas ajouter des éléments ou du texte,



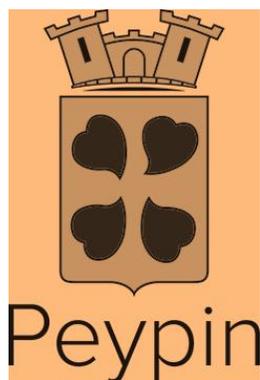
Ne pas changer la couleur, le sens ou la police du mot « Peypin »



Ne pas utiliser de mise en relief,



Ne pas utiliser d'effets (ombre, dégradé, miroir),



Ne pas mettre le logo dans un cadre de couleur ou l'incliner

TYPOGRAPHIE DU LOGO

Le mot « Peypin » dans le logo a été dessiné à partir d'une base typographique. Pour une identité visuelle forte et plus de dynamisme graphique, la typographie a été retravaillée, il conviendra donc d'utiliser le logotype dans sa version initiale, sans essayer de la reproduire à l'identique.

ACCESSIBILITE

Les logos en couleur et en nuance de gris sont disponibles et téléchargeables sur le site internet www.peypin.fr aux formats jpg, png dans la rubrique : « Associations > Portail dédié aux responsables associatifs > Aide à la communication »

CONDITIONS D'UTILISATION

Vous êtes bénéficiaire d'une aide de la commune de Peypin pour organiser une manifestation, un évènement ponctuel, pour réaliser un investissement, contribuer au fonctionnement de votre structure, et vous devez imprimer une invitation, un programme, une affiche, une brochure, un panneau... Dans ces conditions de sponsoring ou partenariat, la commune de Peypin vous demande en retour que tous ces documents reproduisent son logo.

L'utilisation du logo requiert la stricte application des règles de reproduction décrit dans cette charte graphique.

Chaque document sur lequel est apposé le logo, doit être transmis pour validation, 15 jours avant l'impression, la diffusion et l'affichage de l'évènement, au service communication par mail communication@peypin.fr (affiche, flyer, annonce, site internet...).

Pour toute publication sur internet, l'utilisation du logo est libre sous les conditions suivantes :

- illustration d'un lien vers le site internet de Peypin (www.peypin.fr)
- placement du logo ne doit pas apporter de confusion sur l'origine du site (par exemple, le placement du logo en haut à gauche d'une page pouvant faire croire à un site officiel de Peypin est interdit).

Sur tout autre support, l'utilisation de ce logo est réservée aux partenaires, associations subventionnées et professionnels travaillant avec la mairie de Peypin. La démarche reste identique.

Veillez à envoyer chaque nouveau document ou support visuel à la mairie.

Par courrier :

Service communication

Hôtel de ville

Rue de la République – 13124 PEYPIN

Ou par mail :

communication@peypin.fr

L'utilisation du logo sans autorisation est interdite.

La commune de Peypin peut prétendre, sans passer par un dépôt de marque, à la protection de son logo par le biais du droit d'auteur, en application de l'article L111-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Toute exploitation du logo, sans autorisation expose le contrevenant aux sanctions applicables en matière de contrefaçon.

En cas de doute ou de question, contacter le service communication :

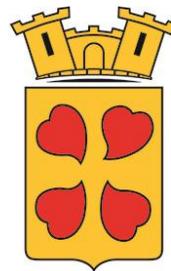
SERVICE COMMUNICATION

Hôtel de Ville

Avenue de la république

Tél. : 04 42 82 55 70

communication@peypin.fr



Peypin